



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/006
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre par décision 18/242 en date du 20 novembre 2018 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n°19-014 au Département de la Seine-Maritime, situé Hôtel du Département, Quai Jean Moulin, 76100 ROUEN portant sur les dépendances suivantes :

- 1 canalisation d'aspiration de Ø 33/42 de 14,85 ml de longueur assurant la liaison du volucompteur Thémis CTR 5 n°5180 à la fosse de 4000 litres (essence) ;
- 1 canalisation d'aspiration de Ø 50/60 et de 14,85 ml de longueur
- 1 canalisation d'aspiration de Ø 26/34 et de 14,85 ml de longueur, ces deux dernières canalisations assurant la liaison du volucompteur ASTER DB 6 n°2607 à la fosse de 10 000 litres (ga-soil) avec déviation sur la fosse de 15 000 litres (gas-oil)
- 1 canalisation d'aspiration de Ø 50/60 et de 14,85 ml de longueur assurant la liaison du volucompteur Thémis CTR 5 n°5247 à la fosse de 15 000 litres (gas-oil).

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L2122-1-3 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour le motif suivant : seul le Département a vocation à occuper le domaine au vu de la nature de l'occupation en cause et les conditions d'exploitation des ouvrages.

Description de la dépendance : quatre canalisations, d'un linéaire total de 59,4 mètres, situées Pont Paul Denis, Commune du Havre pour l'alimentation de trois (3) appareils distributeurs.

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : trente (30) ans environ à compter du 01/01/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **22/02/2019**